

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

28 SEPTEMBRE 2017

Le 28 septembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de Chamborêt s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.

Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- **Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal décide d'effectuer différentes demandes de subventions auprès des services du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

- Achat jeu extérieur pour l'aire de jeux de l'étang : 14 500 €
- Remplacement des portes de l'école côté cour : 12 000 €
- Programme grosses réparations voirie communale 2018 : 46 500 €
- Aménagement sécurisé du centre bourg – gestion de la vitesse et sécurisation des déplacements : 193 000 €

- **Protection fonctionnelle du Maire**

Le Conseil Municipal accorde la protection fonctionnelle au maire dans le cadre d'une affaire l'opposant à un administré.

- **Budget transport scolaire : reprise de provision**

Le Conseil Municipal autorise la reprise de provision d'un montant de 2 286,74 € en recettes de fonctionnement du budget régie transport scolaire.

- **Cession gracieuse de 4 lots au lotissement La Mariée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité considérant l'opportunité pour la commune de bénéficier de quatre constructions de pavillons locatifs sociaux accepte la cession gracieuse de quatre lots au lotissement La Mariée pour la construction desdits logements par l'ODHAC 87 (Office public de l'habitat de la Haute Vienne) et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession à titre gratuit.

- **Demande de subvention exceptionnelle : SOLIDARIBUS du Secours Populaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € au Secours Populaire de la Haute-Vienne pour le Solidaribus.

- **Modification des statuts de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le projet de modification des statuts de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature concernant notamment la prise de nouvelles compétences :

- Compétence en matière d'environnement telle que GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Compétence en matière de politique de la ville
- Compétence en matière de maison de services au public

